

Bilan 2020

# Littoraux d'Afrique de l'Ouest

---

SCHEMA DIRECTEUR DETAILLE

---

ACTUALISATION 2020

## Tables des matières

INTRODUCTION.....

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES SECTEURS.....

MAURITANIE .....

Péninsule de Nouadhibou et baie du Lévrier

Banc d'Arguin – Nord Nouakchott

Nouakchott

Mauritanie, Sud et delta du fleuve Sénégal

SÉNÉGAL (NORD) .....

Saint-Louis – Gandiolais – Grande cote

Dakar

Petite cote

Sine Saloum

GAMBIE .....

SÉNÉGAL (SUD) .....

Casamance maritime

GUINÉE-BISSAU .....

GUINÉE .....

Zone Nord Cap Verga - Tristao

Mangroves de la zone centrale

Zone urbaine et périurbaine de Conakry

Îles rizicoles du sud Guinée

SIERRA LEONE .....

Nord Sierra Leone

Freetown urbain et périurbain

Centre-Sud Sierra Leone

Zone Sherbro - Liberia

LIBERIA .....

Sierra Leone – Robertsport - Monrovia

Zone sous influence de Monrovia

Dolota - Buchanan

Buchanan – Rivercess – Greenville - Gracness

Gracness – Cap Palmas

CÔTE D'IVOIRE .....

Frontière du Liberia – San Pedro  
Est San Pedro – Sassandra - Fresco  
Fresco - Assagny  
Secteur rural Assagny – Jacquerville – Abidjan ouest  
Abidjan – port Bouet  
Zone périurbaine est Abidjan – Grand-Bassam  
Terrasse sableuse et cocoteraie de l'Est ivoirien

GHANA .....

Terrasse sableuse et cocoteraie ouest Ghana – Côte d'Ivoire  
Cap des trois pointes  
Secteur urbain et extension périurbaine de Sekondi - Takoradi  
Hinterland Shama – Elmina  
Zones urbaines et extensions Elmina – Cape Coast - Saltpond  
Hinterland rural des zones urbaines de Cape Coast et Accra  
Accra zone urbaine ouest  
Accra zone urbaine et périphérie est  
Delta de la Volta rive droite Ningo - Adrafoah  
Delta de la Volta rive gauche

TOGO .....

BÉNIN .....

Zone Ouest  
Zone Centre-Ouest  
Zone Centre-Est  
Zone Est

## INTRODUCTION

La version initiale du Schéma Directeur du Littoral d'Afrique de l'Ouest (SDLAO) avait été publiée et validée en 2011. La rapidité du développement de l'occupation des littoraux, constatée dès 2011, impliquait d'une part la mise en place d'un mécanisme régional d'observation, et d'autre part la planification d'une actualisation de ce Schéma Directeur.

Un an après la validation du SDLAO, la Mission d'Observation du Littoral Ouest Africain (MOLOA) a été établie, comprenant une coordination régionale et des antennes nationales au niveau de chacun des onze pays partis prenants de l'initiative. L'ensemble du travail de suivi mis en œuvre dans le cadre de ce dispositif est livré ici au travers de deux documents : une actualisation du Schéma Directeur général, et une actualisation du Schéma Directeur détaillé accompagnée d'une cartographie actualisée du SDLAO à l'échelle du 1/500 000ème.

Ce document a pour but de donner les orientations stratégiques de manière prospective afin de définir l'articulation des principaux objectifs et de donner de la visibilité sur les ambitions des territoires.

Il est destiné aux gestionnaires de territoire, décideurs et bailleurs de fonds, et doit permettre :

- D'appréhender les problématiques majeures des secteurs et/ou zones en vue,
- D'identifier les ressources humaines, matérielles, techniques et économiques nécessaires,
- Et de définir les priorités des différentes thématiques / secteurs.

Ces éléments doivent permettre de définir un programme d'actions réaliste, prenant en compte l'économie des territoires, l'accès aux technologies et la disponibilité des acteurs.

L'état initial et les mises à jour qui s'en suivent sont réalisés par les administrations de chaque pays sous la coordination des Ministères en charge de l'Environnement des pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest et par le Centre de Suivi Écologique. Ces travaux sont donc réalisés grâce aux regards croisés des acteurs qui connaissent le territoire sur le plan environnemental, de l'occupation/utilisation du sol, de l'aménagement du territoire et en particulier vis-à-vis de l'évolution du trait de côte du fait de l'occupation humaine dans de larges zones de ces littoraux et des effets du changement climatique.

Les indicateurs, quantitatifs ou qualitatifs, constituent l'assise sur laquelle s'appuient les dires d'experts. Les acteurs et/ou structures associés à la mise à jour de 2020 sont précisés en préambule de chaque Schéma Directeur Détaillé.

Le Schéma Directeur détaillé se traduit par :

- Des représentations cartographiques qui font ressortir les indicateurs en fonction d'axes d'analyses simples (zone géographique ou problématique centrale [environnement, infrastructures portuaires...]) ;
- Des tableaux détaillés par secteur ;
- Une représentation globale à travers un tableau synthétique indiquant par secteur l'ensemble des variables à considérer en vue de l'établissement du programme d'actions.

Le Schéma Directeur détaillé est un document textuel et cartographique, abordé différemment entre la version initiale produite en 2011 et la première mise à jour effectuée en 2016. En effet,

Le Schéma Directeur détaillé de 2011 est, pour la partie textuelle, d'un style rédactionnel journalistique. La mise à jour effectuée en 2016 présente de façon synthétique (tableau de synthèse par pays et tableaux de synthèse par secteur) les descripteurs majeurs du secteur étudié, les évolutions observées depuis 2011 et les indicateurs de criticité.

Afin de nourrir ces tableaux, de nombreuses données sont relevées, analysées et combinées pour permettre d'établir des indicateurs et des conclusions. Ce travail est mené par les acteurs locaux sous la coordination du CSE.

Les principaux champs abordés sont précisés ci-après :

- **Diagnostic** : Rappel des éléments principaux de l'état des lieux effectué en 2011.
- **Dynamique littorale et/ou estuarienne** : Rappel en quelques mots de la dynamique littorale et/ou estuarienne, de son étude, de son évolution.
- **Enjeux** : Identification des enjeux principaux du secteur.
  - ✓ Enjeux sociaux (densité de population, emploi/chômage...).
  - ✓ Enjeux économiques (habitations, tourisme, installations commerciales, industrielles, équipements hôteliers, équipements portuaires, prospection pétrolière et gazière...)
  - ✓ Enjeux environnementaux (espaces naturels remarquables par leur biodiversité ou leur paysage, qu'il fasse l'objet d'un statut de protection ou non, site de reproduction, de pontes, nourriceries...).
- **Projet en cours** : Brève description des projets, des infrastructures projetées sur le territoire, des projets et des opérations des banques de financement pour soutenir les stratégies de réduction des effets de l'érosion côtière, de la submersion marine de la préservation de la biodiversité et ce notamment au regard des effets du changement climatique.
- **Espaces naturels remarquables** : Identification des espaces naturels remarquables sur le secteur (les aires protégées au sens de l'UICN, les aires remarquables non catégorisées au sens de l'UICN, mais disposant d'une désignation internationale de protection, les aires remarquables en cours de catégorisation, autres aires d'intérêt...).
- **Aléas** : Identification des aléas principaux du secteur (érosion, submersion, pollution, prolifération algale, ...).
- **Recommandations** : Définition des recommandations identifiées dans le cadre du SDLAO. Celles-ci sont définies par le groupe de travail et ne sont pas nécessairement sous-tendues par une expertise scientifique et/ou études menées sur le territoire.

L'ensemble de ces données permettent d'apprécier la criticité du secteur dont découle la nature du suivi qu'il conviendrait de mettre en place.

- **La criticité**

La criticité est la combinaison de la sévérité d'un effet, de la fréquence de son apparition, de sa durée... ou d'autres attributs d'une défaillance, comme l'expression de la nécessité de mise en œuvre de mesures d'évitement et/ou de réduction. Dans le cas présent, celle-ci porte principalement sur les risques littoraux (érosion côtière, événements météo-océanographiques exceptionnels) ayant un impact sur les personnes et les biens. Celle-ci peut être également plus élevée pour le compartiment « environnement » et avoir un impact notable sur la biodiversité, les services écosystémiques...

L'échelle de criticité adoptée ici comporte quatre niveaux :

Faible : Aucune action n'est à entreprendre dans la situation actuelle.

Moyenne : Prise en compte des recommandations dans les projets et Schémas de Développement pouvant concerner le secteur considéré. Aucune action prescrite n'est à entreprendre dans un futur proche.

Élevée : Prise en compte des recommandations du Schéma Directeur dans toutes opérations d'aménagement ou de développement entreprises à l'échelle locale.

Évaluation des effets et des impacts des opérations et des changements qui interviendraient dans les secteurs adjacents.

Très élevée : Mise en œuvre des actions au plus tôt, les situations observées étant déjà critiques ou tendant à le devenir dans un futur proche.

La criticité est évaluée de façon collégiale lors des ateliers (visioconférence en 2020) qui réunissent, *a minima*, le ministère de l'Environnement et le CSE. Celle-ci est définie à dire d'experts des territoires.

- **Suivi** : Qualification de la nécessité d'une surveillance spatio-temporelle du secteur axée sur celles des enjeux retenus. Ici aussi, 4 niveaux sont à considérer :

Pas de recommandations : Aucune action de suivi n'est à entreprendre dans la situation actuelle.

Veille : Nécessité de faire une veille de l'évolution spatio-temporelle des aléas et des enjeux du secteur, mais également de la dynamique territoriale. Le but de cette veille est l'identification précoce de changements pouvant générer des risques en mesure de menacer le territoire et par conséquent leur prise en compte dans les documents de planification locale, l'exécution d'études nécessaires à la compréhension du phénomène et la définition de mesures d'évitement ou de réduction du risque.

Suivi régulier et léger : Nécessité de faire un suivi régulier et léger de l'évolution spatio-temporelle des aléas et des enjeux du secteur, mais également de la dynamique territoriale. Les secteurs pour lesquels un suivi régulier et léger a été jugé nécessaire doivent être placés sous la responsabilité d'une équipe identifiée.

Suivi régulier et intensif : Nécessité de faire un suivi régulier et intensif de l'évolution spatio-temporelle des aléas et des enjeux du secteur, mais également de la dynamique territoriale. Ce suivi peut se traduire par des mesures régulières topométriques du trait de côte, telles que conduites par les équipes universitaires dans le cadre des études de cas, caractérisant la situation de référence. Dans ces secteurs, la comparaison des résultats obtenus avec les situations de référence doit être effectuée à intervalle régulier par une équipe en charge du suivi.

Le suivi est réalisé au sein de chaque territoire par les institutions nationales préposées à la gestion du littoral et de l'ORLOA au niveau régional. Il en est de même pour les structures en charge de la mise en œuvre du programme d'actions.

Tel que dit plus haut, le Schéma Directeur Détaillé vise à caractériser un territoire et mettre en exergue les problématiques majeures de celui-ci en prenant en compte notamment l'impact

du changement climatique sur le littoral. À ce stade, le pays identifie la nécessité de mettre en place des actions, mais ne les définit pas et ne les situe pas dans le temps. Ce travail de définition et de priorisation est un travail interne à chaque territoire qui pourrait être facilité par l'adhésion des territoires à l'Observatoire Régional du Littoral Ouest Africain (ORLOA). À ce jour, il revient à chaque territoire, avec l'appui de ses structures dédiées et de ses experts de définir celle-ci à l'issue de l'analyse des éléments présentés dans le rapport à l'échelle d'un territoire ou d'une problématique et au regard des ressources matérielles, humaines et économiques disponibles.